



Classe virtuelle

Cystite : délivrer les antibiotiques sans ordonnance

Objectifs

- Appliquer les logigrammes figurant en annexe II de l'arrêté du 17/06/2024 dans la prise en charge des patientes présentant des symptômes liés à la cystite
- Contacter le médecin prescripteur le cas échéant (dispositif de prescription d'une ordonnance de dispensation conditionnelle)
- Adresser la patiente à un médecin le cas échéant (application du logigramme)
- Déterminer les exactes situations où la délivrance d'antibiotique selon le schéma des logigrammes 3 et 4 n'est pas possible.

La formation est conforme aux objectifs pédagogiques et au contenu fixés dans l'Arrêté du 17 juin 2024, fixant les modalités de délivrance de médicaments sans ordonnance après la réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique, les modalités de formation spécifique des pharmaciens d'officine en la matière et précisant les conditions de recours à une ordonnance de dispensation conditionnelle.

Durée

4h en classe virtuelle – de 9h à 13h ou de 14h à 18h

Prérequis

Pas de pré-requis

Public visé

Pharmaciens en officine

Formateurs

- Christine Caminade, pharmacien formateur
- Philippe Minighetti, pharmacien formateur
- Nathalie Barrès, pharmacien formateur
- Isabelle Savoyaud, pharmacien formateur
- Docteure Agnès FERRAUD - Médecin urgentiste, formatrice auprès des IDE et des Internes
- Docteure Olfa JOUINI - Médecin Régulateur, Médecin du Travail, formatrice auprès des IDE et des Internes

Programme de la formation

Accueil

- Présentation du programme et des objectifs de la formation
- Expression des attentes des stagiaires
- Questionnaire d'autoévaluation sur les connaissances fondamentales

Séquence 1 (2h) : Signes et symptômes de la cystite aiguë simple et prise en main du logigramme

- Identifier et repérer les signes et symptômes d'une cystite aiguë simple et connaître les diagnostics différentiels
- Point d'attention sur les situations devant conduire à une réorientation vers un médecin

- Logigrammes de la prise en charge des symptômes de la cystite aiguë simple (pollakiurie et brûlures mictionnelles non fébriles), avec la formation sur l'ensemble des étapes, en insistant sur les facteurs d'exclusion et les situations nécessitant une réorientation médicale en urgence
- Identification des traitements pris par le patient (sur présentation d'ordonnance ou à l'interrogatoire) nécessitant une réorientation vers le médecin

Séquence 2 (30') : Test urinaire d'orientation diagnostique de recherche a minima de nitriturie et de leucocyturie

- Conditions de recueil des urines, d'utilisation du test urinaire d'orientation diagnostique de recherche a minima de nitriturie et leucocyturie et de leur interprétation avec les critères de positivité
- Conditions à indiquer à la patiente pour le recueil des urines :
 - Se laver les mains au savon avant le prélèvement
 - Prévoir un récipient sec et propre, rincé à l'eau claire, ou un gobelet en plastique (éviter l'utilisation d'antiseptique qui pourrait fausser le résultat)
 - Recueillir le deuxième jet d'urine
- Conditions de réalisation du test :
 - Effectuer le test le plus rapidement possible après le recueil des urines
 - Respecter la notice
- Information sur le contexte de la lutte contre l'antibiorésistance
- Modalités à respecter pour la pratique en officine : le cahier des charges figurant à l'article 4 du présent arrêté
- Présentation pratique de la réalisation du test urinaire d'orientation diagnostique de recherche a minima de nitriturie et de leucocyturie et interprétation
- Mise en pratique par les pharmaciens

Séquence 3 (1h30) : Prescription

- Présentation de la fiche mémo HAS en vigueur (réalisée en collaboration avec la SPILF) : cystite aiguë simple, à risque de complication ou récidivante, de la femme et des autres références bibliographiques pertinentes
- Présentation des molécules ; posologies, durée de traitement, voie d'administration, des allergies et contre-indications à rechercher, des effets indésirables et des précautions d'emploi (cf. Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP))
- Présentation des informations importantes et des règles hygiéno-diététiques à communiquer à la patiente
- Sensibilisation à la juste prescription des traitements médicamenteux et à la lutte contre l'antibiorésistance
- Traçabilité et partage des informations avec le médecin traitant. Conformément à l'article R5125-33-11 du CSP, le pharmacien inscrit dans le dossier médical partagé du patient ses nom et prénom d'exercice, la dénomination du médicament délivré, la date de réalisation du test rapide d'orientation diagnostique. À défaut de cette inscription, il délivre au patient une attestation qui comporte ces informations. En l'absence de dossier médical partagé et sous réserve du consentement du patient, le pharmacien transmet ces informations à son médecin traitant. La transmission de cette information s'effectue par messagerie sécurisée de santé répondant aux conditions prévues à l'article L. 1470-5, lorsqu'elle existe. »
- Présentation de 2 cas pratiques

Les horaires, durées sont donnés à titre indicatif.

Se référer à la convocation envoyée par CERP Rouen Formation pour connaître les horaires définitifs.



Méthodes pédagogiques :

Les formateurs interviennent en direct auprès des stagiaires via l'outil ZOOM. L'outil permet la présentation d'un support de cours en direct, le partage d'écran (vidéo, ...), l'interactivité avec les stagiaires, qui peuvent intervenir quand ils le souhaitent pour poser leurs questions. Le déroulé de la formation est adapté aux exigences du format distanciel (alternance de séquences courtes, pauses régulières).

La pédagogie est axée sur la découverte et l'expérimentation. Elle alterne la présentation d'exposés théoriques et d'exercices pratiques (étude de cas, exercices d'application, échanges d'expériences, démonstrations produits). Ces exercices permettent au formateur de s'assurer de l'assimilation des contenus et favorisent les échanges, la confrontation des idées et le partage de bonnes pratiques.

Moyens pédagogiques :

- Support visuel (diaporama PowerPoint) partagé via le logiciel ZOOM
- Matériel utilisé : le logiciel ZOOM permet au formateur d'y partager son support de cours. Les stagiaires s'y connectent via internet et peuvent y poser leur question tout au long de la formation (à l'oral ou sous forme de chat). L'outil permet la traçabilité des connexions.
- Book de formation (support diffusé) transmis par mail aux stagiaires avant la formation
- Interactivité du groupe, échanges et partage des expériences de chacun

Matériel nécessaire pour la classe virtuelle : ordinateur avec accès internet, micro, enceintes et webcam. Toutes les informations pour accéder à la classe virtuelle sont communiquées par mail. Il est conseillé de se connecter à la classe de classe virtuelle 15 minutes avant le début de la formation.

Modalités d'évaluation de la formation

- Tour de table pour connaître les attentes des stagiaires
- Une auto-évaluation des connaissances est effectuée en début et en fin de formation pour valider l'acquisition des connaissances par les stagiaires
- Fiches de satisfaction portant sur l'évaluation de la formation
- Un questionnaire « à froid » est adressé 2 mois après la formation

Une attestation de formation est remise par le formateur au stagiaire sous réserve d'avoir validé à minima 8 items sur les 10. Un certificat de réalisation est adressé à l'employeur.

Modalités d'accessibilité aux personnes handicapées : nous contacter par mail à contactformation@cerprouenformation.fr